



**Monsieur Ludovic COURBE**  
**Secrétaire du syndicat CGT**  
**FPT Bourbon-Lancy**

à

**Monsieur Leonardo GRILLO**  
**Directeur de l'Etablissement FPT**  
**Avenue Puzenat**  
**71 140 Bourbon-Lancy**

Bourbon-Lancy, jeudi 3 juillet 2014

Objet : *Dénonciation de l'accord Heure rentrée scolaire*

Monsieur,

Nous vous informons, par la présente, de la volonté du syndicat CGT FPT de dénoncer l'accord conclu le 28 août 2006 relatif à l'heure de rentrée scolaire.

Le syndicat CGT, signataire de cet accord, considère que celui-ci est discriminatoire puisqu'il ne s'applique pas à l'ensemble des salariés FPT malgré que ce principe soit notifié dans cet accord.

Par conséquent et en l'absence de clause fixant la durée du préavis, nous demandons l'application de l'article L. 2261-9 du Code du travail qui prendra donc effet à compter de ce jour.

Cette dénonciation mettant en cause la validité de l'accord, nous demandons à l'entreprise d'engager au plus vite une négociation en vue de la conclusion d'un nouvel accord.

Dans l'attente de votre réponse, veuillez recevoir, Monsieur, l'expression de mes sincères salutations.

*Remis en main propre  
le 03/07/2014*

Pour le syndicat CGT  
Le secrétaire  
Ludovic COURBE

Copie :

Mme MAXIMIL Elisabeth, Directrice des Ressources Humaines  
M. AUPLAT Jean-Marc, Responsable Relations Sociales  
Mme Angèle CILIONE-AUTIER, Inspectrice du Travail  
Mrs les secrétaires des organisations syndicales FO et SNI  
Mrs les Représentants Syndicaux FO et SNI